

III

(Informations)

COMMISSION

Modification à l'avis d'adjudication de la restitution à l'exportation de riz blanchi à grains moyens et longs A vers certains pays tiers

(96/C 92/07)

(«Journal officiel des Communautés européennes» n° C 271 du 17 octobre 1995)

Page 19, au titre I «Objet», le point 2 est remplacé par le texte suivant:

- «2. La quantité totale pouvant faire l'objet de fixation de la restitution maximale à l'exportation conformément à l'article 1^{er} paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 584/75 de la Commission (³), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 299/95 (⁴), porte sur environ 40 000 tonnes.»

Appel à d'offres pour la fourniture de détecteurs de neutrons pour le contrôle de sécurité de l'Euratom

(96/C 92/08)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission des Communautés européennes, direction générale Energie, direction Contrôle de sécurité de l'Euratom, bâtiment Cube E4B, Plateau du Kirchberg, L-2920 Luxembourg.
- Tél. (352) 43 01-332 36.
Télécopieur (352) 43 01-335 45.
2. a) **Mode de passation:** Appel d'offres ouvert de fournitures.
- b) **Nature du marché:** Fourniture d'équipements.
3. a) **Lieu d'exécution:** Voir au point 1.
- b) La direction Contrôle de sécurité de l'Euratom de la Commission européenne a besoin de 3 détecteurs de neutrons pour la mesure de matière fissile. Les appareils sont destinés à une usine d'éléments combustibles à oxydes mixtes et seront intégrés dans le processus de production. Les détecteurs se composent essentiellement de tubes compteurs proportionnels ³He, enrobés de polyéthylène, et de l'électronique connexe. Les détails concernant les connexions mécaniques sont à définir avec la direction de l'usine qui installera les appareils. Les 3 appareils requièrent un design individuel selon la spécificité de leurs travaux de mesure. L'optimisation du design dans le cadre de conditions mécaniques limites précises constitue un des volets du marché. La fourniture comprend également des sources de neutrons faibles, à intégrer dans les détecteurs.
- c) Le marché est divisé en 3 lots.
4. **Délai d'exécution:** Le plus court possible (environ 6 mois à compter de la signature du contrat); le délai est un critère d'attribution.
5. a) **Retrait du dossier d'appel d'offres:** Voir au point 1, M. M. van den Boomen.
- b) **Date limite de demande du dossier de consultation:** dossiers disponibles sur demande écrite jusqu'au 6. 5. 1996.
6. a) Date limite de remise des offres: 20. 5. 1996.
- b) Voir au point 1, M. M. van den Boomen.
- c) Une des 11 langues officielles de l'UE.